



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 5

- Contre : —

- Abstentions : —

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 01 septembre 2021

Décision n°21CA-019

Objet : Election du Vice-Président de l'EPMNL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL) ;
- VU** les statuts de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La Séance Plénière du Conseil Régional de la Région Grand Est en date du 23 juillet 2021

RÉSULTATS DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT :

Votants :

Ne participait pas au vote Henry LEMOINE qui fait acte de candidature ;

Monsieur Henry LEMOINE ayant obtenu 5 voix est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine ».

ARTICLE 1 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA PRESIDENTE
Brigitte TORLOTING

